

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 60 (1922)  
**Heft:** 36

**Artikel:** Sociétés de tir disparues  
**Autor:** Isabel, F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-217449>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ou l'avidité du commissaire, de la ration qui leur est due, se permettent de vivre à discrétion et d'exiger, par la menace et la violence, ce que l'humanité seule invite à leur accorder.

Ensuite elle présente le tableau de ce que le canton du Léman doit supporter de charges. L'armée d'Italie a passé tout entière et séjourné pendant six semaines. 8000 Vaudois ont été armés pour la révolution contre l'oligarchie et dernièrement 1600 par la République helvétique contre les insurgés valaisans.

Il a entretenu et entretient encore en partie les troupes françaises qui ont marché contre la même insurrection et maintenant on annonce encore une colonne de 20,000 soldats qui marcheront à petites journées interrompues par de fréquents séjours et multipliés par des détours volontaires et par 200 prisonniers valaisans détenus à Chillon, consommant chaque jour 200 rations et recevant la demi paie, tandis que leur présence serait nécessaire à leurs familles et leurs bras à la culture de leurs champs.

La Chambre administrative finit par une double demande :

1<sup>o</sup> Que le Directoire lui fasse passer des secours en argent.

2<sup>o</sup> Qu'il s'adresse auprès du général pour obtenir des ordres plus sévères contre l'indiscipline de ses troupes et un nouveau règlement de route plus favorable au pays qu'il traverse. On fait ensuite lecture d'une lettre du citoyen représentant du peuple de Trey, qui peint avec l'indignation du patriotisme et de la vertu, les maux auxquels l'Helvétie est en proie, et dont les communes de Moudon, Payerne, offrent des exemples remarquables.

Enfin le citoyen Perdonnet fils, commissaire envoyé par le Directoire en Valais, fait passer un rapport très détaillé sur les événements, la guerre, les maux de la partie française de l'Helvétie et la nécessité d'y apporter un prompt remède.

Ce rapport énergique, bien propre à justifier le choix que le Directoire avait fait du citoyen Perdonnet, contient à peu près les faits dont voici la substance.

Le citoyen Perdonnet, à la réception des ordres du Directoire, a cru sentir que ses talents n'étaient pas au niveau de ceux que les circonstances rencontraient. Cependant, l'urgence des maux et le désir de servir la patrie, l'ont emporté sur le champ, là où le gouvernement l'appelait.

A St-Maurice, le résident Mangourit a refusé de le reconnaître en qualité de commissaire du gouvernement helvétique, seulement dans le cas où cette délégation aurait été communiquée au commissaire Rapinat et permise par lui, a-t-il dit; aurai-je été, moi, dans le cas de voir ce qu'il y aurait convenance de faire. Perdonnet, dévouant sa personne à l'affront que le résident voulait faire rejaillir sur la nation entière, n'a pas présenté ses pouvoirs.

De St-Maurice, il s'est rendu à Sion, il expose les malheurs de cette ville qui, par la perfidie de douze cents insurgés qui s'y trouvaient, a souffert toutes les horreurs d'une ville livrée au pillage. Il déplore la rapacité des Vaudois qui les a porté à des excès dont les Français même les ont fait rougir. Il sollicite toute la rigueur des lois sur les coupables. S'étant rendu auprès du général Lorge, il a obtenu que la troupe entière du Léman serait licenciée, ce qui s'est aussi exécuté. Il insiste pour qu'un nouveau commissaire pris dans la commission (?) catholique, hors du Pays de Vaud, se rende dans le Valais pour y répandre les secours que le gouvernement ne peut se dispenser de faire passer; mettre en activité les nouvelles organisations constitutionnelles et prévenir tous les maux que la nécessité des circonstances où la volonté invariable des Français n'auront pas définitivement résolu, il annonce le passage d'une armée nombreuse en Italie, il communique ses idées de rendre leurs ordres de route moins désastreux pour le pays et les moyens d'y parvenir. Ensuite d'une défense du général Lorge, il invite le Directoire à s'adresser au général Schauenbourg pour obtenir l'établissement des Valaisans prisonniers à Chillon. Il propose pour préfet national du Valais, le citoyen Charles de

Riva, préférablement à tous les principaux Valaisans de plusieurs desquels il dépeint le caractère et les talents. Enfin il peint, avec les traits du patriotisme et de la sensibilité, l'indiscipline des troupes françaises dans leur marche, le mécontentement général toujours croissant que la misère excessive du peuple et le dénuement où se trouve la Chambre administrative, la nécessité de prendre des mesures énergiques pour alléger tant de maux et relever la gloire de la nation helvétique. »

(A suivre.) L. Mogeon.

## L'Almanach du Conteure Vaudois POUR 1923

est paru. Il est en vente au prix de 60 centimes. L'administration du Conteure Vaudois l'enverra aussi contre remboursement, port en sus.

Merci tout de même. — M. X. rentre chez lui après avoir fait un séjour dans un de nos hôtels de montagne. Il s'aperçoit en débarrassant sa malle que la ceinture de son waterproof manque. Il écrit incontinent au maître d'hôtel :

« Monsieur. En me promenant hier matin dans le parc de l'hôtel, j'ai perdu la ceinture de mon waterproof. C'est une ceinture brune, presque neuve. Si vous la retrouvez, je vous serai très obligé de me la renvoyer. Agréez, etc. »

Comme il fermait sa lettre, sa femme entre :

— Dis-moi, Pierre, j'ai retrouvé ta ceinture au fond de la malle. La voici.

Alors M. X. rouvre l'enveloppe et au bas de la lettre ci-dessus écrit :

« P. S. — Je viens de retrouver ma ceinture. Ne vous donnez donc pas la peine de la chercher. Merci tout de même. »

### MON GAMIN

*Il y a huit ans que Fanchette  
M'a donné un pesant gargon,  
Crâne gaillard, fraîche binette,  
Il a ma fi, bonne façon.  
C'est tout le portrait de son père.  
Il n'en pouvait être autrement.  
Le reste, il le tient de sa mère.  
Chacun n'en peut pas faire autant !*

### Refrain.

*On le dit toupin, mon gamin,  
Mais il n'en est rien. Croyez bien.  
Il a de l'entraînement, du venin.  
C'est un tout malin, mon gamin.  
C'est un tout malin, mon gamin.*

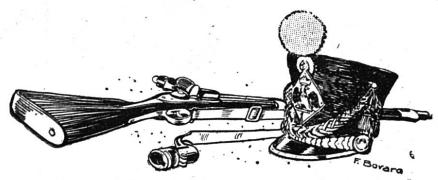
*Le régent prétend qu'à l'école,  
Il apprend petit z'a petit,  
Qu'il a la mémoire un peu molle,  
Des cacabots sur son écrit.  
Si pour l'étude, la science  
Peut-être bien qu'il n'est pas mûr.  
On ne niéra pas, je pense  
Que pour le « rest » c'est un to dur.*

*Il ne cherche jamais querelle,  
Mais quand on veut le bouscigner,  
Il m'épèle les écuisses  
Et les toupines au râtelier.  
Un jour que notre voisin « Chose. »  
Lui avait dit : bête, mi-jou,  
Il a, pour défendre sa cause,  
Trossé l'échine à son matou.*

*Je bénis le ciel quand je pense  
Qu'au lieu de mon puissant luron  
J'aurais peut-être, par malchance  
Dû éléver un cotillon.  
Je suis content de ma famille  
Et je maintiens, et je prétends,  
Que même une jolie fille  
Pour moi, c'est tout juste un enfant.*

Musique de G. Waldner. M. CHAMOT.

Les revers. — Alors, Albert, te voilà grand-père ? — Et bien oui. — Tu es content ? — Oh !... oui... assez. — Comment tu n'en es pas fier ? — Mais oui, mais oui, seulement, ce qui me chagrine, c'est de coucher avec une grand'mère. Rd.



### SOCIÉTÉS DE TIR DISPARUES

*M. F. Isabel, dont on connaît l'érudition en tout ce qui concerne la contrée d'Aigle, a adressé à la Feuille d'Avis de ce district, l'article que voici, relativement à nos abbayes et qui complète ce que le Conteure a déjà publié à ce sujet.*

Le Tir cantonal est fini depuis un mois, mais la journée — hélas ! ratée, à cause des pluies — des 124 abbayes, et le très intéressant article de M. Fréd. Amiguet, nous ont remis en mémoire non seulement l'origine de ces anciennes Sociétés, et les deux papegaïs de Moudon, que M. Meyer a bien voulu faire figurer, pour la première fois, au cortège costumé, mais aussi l'existence de quelques autres associations moins en évidence et qui ont disparu.

Quoique les fusils et les pistolets aient été inventés vers 1380, en Italie (à Pérouse et à Pistoia), ce n'est qu'en 1703 qu'on abandonna l'arc, l'arbalète, la pique et la hallebarde. Toutefois, les armes à feu furent essayées et pratiquées avant cette date dans les tirs. Les unes s'appelaient arquebuses, d'autres étaient le grand et le petit mousquet, et plus tard le mousqueton. De là vint le nom de mousquetaires, qui a été usité dans notre armée jusqu'en 1874; les soldats de ce corps avaient des épaulettes vertes à torsades rouges.

Une preuve qu'on tirait avec des armes à feu nous est fournie par un document de 1663, où l'on passa, à Aigle, une inspection des 200 hommes qui formaient la première compagnie de nos Quatre Mandements. Outre ce que les particuliers avaient montré, la commune d'Aigle avait 150 kg. de poudre, 35 kg. de plomb et 80 liasses de mèches; Yvorne, 30 kg. de poudre; Noville, 20; Roche, 16; Rennaz, 7 1/2 ; Chessel, 5 et presque autant de plomb et de mèches pour mousquets. Il y avait cependant encore un bon nombre de piquiers et de hallebardiers non pourvus d'armes à feu; le service militaire était exigé de 15 à 55 ans; en 1698, de 16 à 60 ans.

A Bex, les premiers tirs remontent à 1631.

A Ollon, en 1661 (oct. 19), au nom de la commune, le syndic acheta entre Trécort et la grotte de Morisaz, la ligne du « Tirage à la Cible aux prix des Mousquetaires » ; à une date imprécise, on la transféra Derrière la Roche, puis en 1860, à l'Arcoçay, enfin, vers 1877, en Bruët, quand fut fini le Tir de commune et vu l'emploi des armes à longue portée. Ce tir, où chaque Dizain était bien représenté, eut parfois de beaux prix, ainsi en 1783, on put distribuer aux tireurs 82 objets en métal (étain fin ou cuivre) et sept ou huit en espèces; ces objets étaient marqués des initiales du possesseur. Les tireurs étaient déjà divisés en groupes qu'on appelait granges; J.-P. Roud était porte-enseigne cette année-là.

Aux Ormonts, bien avant les abbayes, il y avait des tirs où les communes s'invitaient réciproquement et où LL. EE. donnaient ce qui formait le 1<sup>er</sup> prix. En 1756, un de ces tirs eut lieu Vers l'Eglise, à l'opposite des fenêtres de la vieille cure (aujourd'hui auberge) et un nommé J. Pichard était roi du tir. La parade avait un tambour.

En 1671, Ollon avait son député (P. Greyloz) à Berne pour tâcher d'obtenir d'établir une abbaye de mousquetaires ou fusiliers.

En 1657, les Mousquetaires d'Aigle, qui tiraient le jeudi, eurent un 2<sup>me</sup> jour de tir le 14 juin, un 3<sup>me</sup> le 28 mai et un 4<sup>me</sup> le 11 juin. Il y avait 21 prix chaque fois. Les tireurs étaient au moins 54 de tout le mandement. Ch. Clavel eut le 1<sup>er</sup> prix cette année-là.

Comme insignes, il est à remarquer que Vevey avait les écharpes jaunes; Montreux les « écharpes blanches » et Bex les écharpes bleues, remplacées plus tard par un cordon d'un bleu vif, ce qui fit

tomber en désuétude la première appellation. D'autres sociétés adoptèrent un brassard ou une cocarde. Pompaples avait l'Abbaye Verte; Ormont aussi (cordon vert).

Gryon et Lavey ont toujours eu leur *Tir de commune*, Bex aussi. L'origine de leurs fonds pourrait être l'argent de guerre, que Berne se décida à restituer au château d'Aigle, en 1794, en abolissant Bourse militaire qu'alimentait un ancien impôt de guerre, dès 1656. Il semble que LL. EE. pressentaient l'approche de la Révolution.

En 1813, à l'Abbaye de Sallaz, eut lieu un tir où l'on vint même de Vevey.

Le tir des Mineurs, dès 1837... avait, à l'origine, des cibles portatives que l'on plaçait tantôt ici, tantôt là, jusqu'à ce qu'on eut une ligne de tir définitive.

Antagne eut sa société de tir entre 1866 et 1890 environ; sa ligne fut d'abord En Champigny, tout à l'Est, et plus tard tout à l'Ouest du village, sous les châtaigniers séculaires de la Tour Noire. Chesières avait, vers 1870 à 77, sa société de tir et son drapeau aux couleurs communales. Arveye, en 1882, avait la sienne, composée de 32 tireurs qui reçurent pour 250 fr. de prix. St-Tiphon a encore ses *Amis de la Tour*; et à Panex, une société de chesières se tourna en société de tir.

Les Plans de Frenières eurent leur société de tir fondée en juin 1879; Frenières eut la sienne; cet endroit, peu ensoleillé en hiver, avait cependant son soleil le jour du Nouvel-An.

En 1864 il y eut à Villeneuve, les 30 et 31 juillet, un grand tir de district. La *Sentinelle*, des Diablerets, qui a, nous dit-on, changé de nom, existe encore. Le tir intercantonal du Sanetsch, à 2200 m. d'altitude, sur des cibles portatives, n'a plus eu lieu dès 1886.

On ne sait pas la date de fondation de la *Liberté suisse*, de Rougemont (en 1875 elle existait déjà), ni du *Cordon Rouge* de Nyon.

Puis, de notre souvenance, furent fondées, sur d'autres principes que les abbayes, les *tirs francs* (où chacun a accès), et les *Sociétés du Stand*: à Aigle (1876), Bex (1880), Diablerets (1882), Villeneuve (1912), Leyens (1920).

Terminons en signalant une spécialité des valées de la Gryonne et de l'Avançon, les tirs et sociétés qui ont pour cible un mannequin, imitant un soldat étranger. Celui qui avait le coup le plus centré, au cœur, obtenait avec son prix, le mannequin lui-même, qu'il clouait sous l'avant-toit de son bâtiment, en souvenir.

L'un des plus anciens se voyait à Chesières, non loin de la poste, et imitait un grenadier napoléonien à chapeau gansé. Un contemporain l'avait vu, enfant, le jour où il avait été amené là; ce mannequin avait en plus, six petites cuillers fixées au dos ou à la poitrine!

Dans, je ne sais plus quel tir, le mannequin représentait un uniforme prussien ou d'un guillame quelconque. Un Prussien authentique, ayant passé par là, s'en offusqua et n'eût pas demandé mieux que de causer à notre pays un ennui diplomatique! Nous aimons à croire que la dernière guerre l'aura satisfait. Bismarck est bien mort!

F. I.



### POULARD ET MOTTU MOTTU TRAVAILLE

(Suite.)

— C'est pourtant pas ton habitude de te rôder par ici... Et Poulard?

— Coffré, murmura Mottu.

— Oui, oui, j'oublierai. Il faisait le truc du papier... Pour un vieux Lausannois, ton Poulard est un rude *Median*. Il doit bien savoir que ça ne prend plus, le papier à lettre!

Mottu hocha la tête, signifiant par là que la destinée ne leur était pas propice.

— Et alors, toi, qu'est-ce que tu fiches? Décidément, ce Lavanchy était plus curieux que le « curieux » lui-même. Diable d'homme, va!

— Tu la piles. Pas le rond. Rien à bouffer. Mottu ne dit pas mot, craignant de se compromettre. Il n'avait jamais eu la réplique aisée et surtout pas en devisant avec la police.

— Ne pourrais-tu pas travailler un peu, au lieu de rôder? Il y a encore de l'ouvrage par les campagnes. Tiens, j'ai été hier au Moulin. Ils battaient « au mécanique ». Pour sûr que tu trouverais à faire une journée ou deux. Quand tu ne gagnerais que ta nourriture et deux ou trois sous, ça vaudrait toujours mieux que de « bandainer par Loseau... »

Ayant ainsi parlé, Lavanchy poursuivit son chemin, tandis que Mottu cherchait à résoudre le problème tout à coup posé devant lui: travailler ou ne rien faire. Mais, le brave n'a pas l'habitude de creuser beaucoup les questions avant de les résoudre. Ou, plutôt, il ne résoud rien: il se soumet, il s'applaudit devant les circonstances. Ah! si Poulard était là, Poulard déciderait, mais puisque Poulard n'est pas là, Mottu se borne à obéir. Jamais il n'a su, jamais il ne saura examiner une proposition et choisir entre deux termes. Il faut que quelqu'un le mène, le conduise. L'agent Lavanchy remplaça momentanément Poulard. L'agent Lavanchy a dit à Mottu d'aller travailler au Moulin. Eh! bien, Mottu ira travailler au Moulin. Oh! sans enthousiasme; pour faire une fin.

\* \* \*

Très lentement, les mains au dos, comme un rentier qui arpente sa demeure, Mottu a traversé la ville et pris la route du Moulin. Bonne chaleur et bon soleil. La campagne se pare d'une belle couleur, au-dessous du ciel. Sur chaque brin d'herbe, sur chaque fleurette brille une petite goutte de rosée et les prés étincellent comme si des diamants, par miracle, avaient été semés. Les maisons, les villas, les fermes, toutes réchauffées par cet incomparable soleil, ont l'air de s'étirer comme des lézards sur les murets de pierres sèches. Leurs fenêtres scintillent comme des feux de joie. Et par dessus toute cette lumière — dans cette lumière même — flotte un parfum de foin coupé et de verdure fraîche.

Mottu subit ces choses sans les voir. Sa mélancolie lui ferme les yeux et il gémit sur son sort, tout en maudissant Poulard qui « l'a planté là » — comme si Poulard était parti de son plein gré — et Lavanchy qui l'envoie au Moulin — comme si Mottu était obligé d'obéir — Il gémit, il maudit, mais il va quand même et midi va sonner dans tous les clochers du canton lorsqu'il arrive aux premières maisons du village.

— A présent, grogne-t-il, va falloir chercher de l'embauche.

Et il crache sa chique, car ce n'est pas poli de parler aux gens avec un « tampon de Griessbach ou de caporal » entre la joue et la gencive. Mottu connaît les usages et s'y conforme, tant que faire se peut, évidemment. A l'impossible nul n'est tenu.

\* \* \*

Peut-être que si Mottu avait échoué dès sa première tentative, il n'aurait pas eu la persévérance nécessaire à un second essai et, tournant les talons, peut-être serait-il redescendu en ville, malgré tout le respect dû à l'agent Lavanchy. Mais, le hasard qui, parfois, ordonne assez joliment les choses, fit, en cette occasion, œuvre intelligente. Comme Mottu, chapeau à la main, très convenable, laissait tomber sans trop de bruit, même un peu timidement, le heurtoir d'une vieille maison d'apparence cossue, une voix d'homme le héra de la grange attenante.

— Par ici... Que demandez-vous?

— Le patron.

— C'est moi.

— Bonjour m'sieur.

— Bonjour. Et puis...

— Ce sera pour de l'embauche, si m'sieur avait occasion.

— Tu tombes à pique, mon gaillard. Justement on bat au mécanique, et un homme de plus ne gènerait pas. Le syndic finit ce matin avec la machi-

ne. Nous l'avons tout de suite après-midi... Et si tu fais l'affaire, tu pourras suivre. Y a pas mal de gens qui te prendront. C'est 2 fr. 50 et la nourriture... Coucher à la grange. Piquette pour la soif... Ça va-t-il?

— Ça va.

Eh! bien, voilà justement la Julie qui appelle pour le dîner. Allons-y.

La Julie, c'était la patronne, femme de Abram-David Henchoz qui venait d'embaucher si lestement Mottu, peut-être, même, un peu trop lestement et sans assez l'examiner. Madame Henchoz, moins prompte que son mari, inspecta d'un œil expert le camarade, et cette inspection ne conclut pas à la très grande louange de Mottu, car, en rentrant dans la cuisine, elle dit à sa fille :

— Ida, tu mètrras une assiette de plus. Le père a engagé un ouvrier pour battre. Un homme de par Lausanne à ce qui semble. J'en ai, ma fi, bien petite idée...

(A suivre.)

SAMI DE PULLY.

### ASSOCIATION DES VAUDOISES

La caissière du Comité Central nous fait parvenir ces lignes :

« Le groupe des Vaudoises d'Orbe se fait un plaisir d'envoyer 20 francs à la maigre caisse centrale ».

De chaleureux mercis à ces bonnes patriotes pour leur bel exemple de solidarité.

### Chœur des Vandoises, Lausanne.

Les répétitions reprendront lundi 11 septembre, à 20 heures, au Collège scientifique, Cité.

### La réunion de Cossigny.

La traditionnelle réunion d'automne des Vaudoises se tiendra donc le dimanche 24 septembre 1922 à Cossigny, dès 14 heures. On se rappelle que dès 1916, plus de deux ans avant la fondation de l'Association, les Vaudoises se rassemblent le dernier dimanche de septembre, pour chanter, babiller et faire plus ample connaissance. En 1916, ce fut la fête du Village Suisse, si réussie, qui attire un très nombreux public, où les chants des Grandsonnoises obtiennent tant de succès; en 1917, ce fut Morges et les chants devant l'Infirmerie; en 1918, la réunion, supprimée, fit place au grand Marché du Don National, sur Montbenon, qui accapara toutes les forces et tout le temps des membres de l'Association; 1919 nous vit à Nyon, où nous fûmes fêtées avec tant de bonne grâce par Mme Bertrand-Olivier, dans sa belle propriété au bord de l'eau; c'est ensuite à Vevey que nous nous réunimes; aucune des participantes n'a oublié la cordialité de la réception organisée par la « Veveyenne »; qui ne se rappelle les fleurs bleues et jaunes qui, dans de ventrus coquemarts, décorent le Casino du Rivage? En 1921, ce fut enfin le concours de costumes de Gryon, présent à toutes les mémoires, si bien organisé par nos collègues de là-haut, si réussi qu'il prit les proportions d'un événement cantonal.

Cette année-ci, nous irons à Cossigny, et le Comité Central espère que les Vaudoises des sections et les Vaudoises isolées se rendront nombreuses dans ce beau village au cœur du canton, où les belles « carrees » sont si nombreuses, au moment où la campagne tient toutes ses promesses et où la mélancolie de l'automne rend plus précieux les derniers beaux jours.

Après des chants dans le village, la visite de l'église en pleine restauration, les Vaudoises se trouvent, dès 15 h. 30, au Casino (dès 14 h. s'il pleut) pour le thé; à 16 h., discours présidentiel, suivi de chants et de productions des Vaudoises; Bussigny annonce déjà un prologue et Orbe « Les Alpes », chœur d'ensemble par L. de Rillé, et un duo « L'oiseau des Bois ».

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 20 septembre par S. Bonard, Casier-Ville, Lausanne. (Téléphone 87.10).

**Royal Biograph.** — Pour la reprise de ses grands spectacles d'automne et d'hiver, le Royal Biograph nous présente cette semaine la plus récente et étonnante création de Douglas Fairbanks : « Sa Majesté Douglas », grand film d'aventures tragico-comiques en 5 actes des plus divertissants. C'est un film qu'il faut aller voir, c'est un spectacle sain et agréable. De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, voilà Douglas, moderne héros de drôpantes épopées. Dimanche 10, matinée dès 2 h. 30.

*Noblesse*  
vermouth délicieux  
SE BOIT GLACE G. 162 L

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT.

J. MONNET, édit. resp.

Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bros.